

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail Patrie

-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE

-----  
COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF DEFENCE

-----  
TENDER'S BOARD  
-----

**DEMANDE DE COTATION**

N° 192239 /DC/CIPMP /MINDEF/2019

DU 12 AVR 2019 **RELATIVE A L'ACQUISITION  
D'UN GROUPE ELECTROGENE DE 40 KVA  
A L'ETAT-MAJOR DE LA MARINE.-**

FINANCEMENT : BIP MINDEF, EXERCICE 2019

IMPUTATION : 53 13 166 07 41 11 115 2242

**DOSSIER DE CONSULTATION**

## SOMMAIRE

1- AVIS DE CONSULTATION	
2- REGLEMENT PARTICULIER DE LA DEMANDE DE COTATION	
3- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	
4- DESCRIPTION DE LA FOURNITURE	
5- CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)	
6- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)	
7- GRILLE D'ÉVALUATION	
8- MODÈLE DE LETTRE COMMANDE	
9- FORMULAIRES TYPES	
10-LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES	

TITRE N°1 :

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION**  
**N° 192239 /DC/CIPM/MINDEF/2019 DU 12 AVR 2019**  
**RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE**  
**DE 40 KVA A L'ETAT-MAJOR DE LA MARINE AU**  
**MINISTERE DE LA DEFENSE**

**TITRE N°1.1- Version française**  
**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail Patrie

-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE

-----  
COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF DEFENCE

-----  
TENDER'S BOARD

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION  
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° <sup>192239</sup> /DC/CIPM/MINDEF/2019 DU 12 AVR 2019 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN  
GROUPE ELECTROGENE DE 40 KVA A L'ETAT-MAJOR DE LA MARINE  
AU MINISTERE DE LA DEFENSE.

**1-OBJET DE LA CONSULTATION**

Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense lance, pour le compte du Gouvernement de la République du Cameroun, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition d'un groupe électrogène de 40 KVA au profit de l'Etat-Major de la Marine au Ministère de la Défense.

**2- CONSISTANCE DE LA FOURNITURE**

La prestation, objet du présent Avis de Consultation consiste en la fourniture et l'installation d'un (01) groupe électrogène de 40 KVA avec inverseur automatique.

**3- PARTICIPATION**

La participation à cette Consultation est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national et ayant une expérience avérée dans ce type de prestation.

**4- FINANCEMENT**

La prestation objet de la présente Demande de Cotation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINDEF au titre de l'exercice 2019.

**5- COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel du projet est de vingt millions (20 000 000) de francs CFA TTC.

**6- CONSULTATION DE LA DEMANDE DE COTATION**

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, au Ministère de la Défense/Direction du Budget et des Equipements/Service des Marchés, téléphone : 222 23 84 20.

**7- ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le présent dossier de consultation peut être obtenu auprès du Service des Marchés du Ministère de la Défense, Tél :222 23 84 20, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de quarante-cinq mille (45 000) FCFA, payable au Trésor Public et représentant les frais d'acquisition du dossier.

**8- DEPOT DES OFFRES**

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de demande de cotation, devront être déposées contre présentation de la copie de la quittance au Service des

Marchés de la Direction du Budget et des Equipements du Ministère de la Défense, au plus tard le 08 Mai 2019 à 14h 00 précises heure locale, portant les mentions suivantes :

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN  
PROCEDURE D'URGENCE  
N° 92239 /DC/CIPM/MINDEF/2019 DU 2 AVR 2019 RELATIVE A  
L'ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE DE 40 KVA  
AU MINISTERE DE LA DEFENSE.-**

\*\*\*\*\*

### **9- CAUTION DE SOUMISSION**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant équivalent à deux pourcent (2%) de l'enveloppe prévisionnelle, soit une somme de **quatre cent mille (400 000) francs CFA**.

La validité de cette caution est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

### **10- OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 08 Mai 2019 à **15h00** précises, heure locale, dans la Salle de Conférences de l'Etat-major de l'Armée de Terre par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINDEF siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

### **11-CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

#### **11.1 Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif incomplet ou non conforme au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres ;
- absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Puissance nominale du groupe électrogène inférieure à 40 KVA ;
- Absence d'un inverseur automatique ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins dix-sept (17) OUI sur vingt-quatre (24) des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie du fabricant ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

#### **11.2. Critères essentiels**

Les offres seront évaluées selon le système de notation binaire et suivant les critères essentiels détaillés dans la grille d'évaluation. Ces critères essentiels portent sur les éléments ci-après :

- présentation de l'offre (ordre des pièces, lisibilité, reliure, clarté) ;
- délai de livraison ;
- expérience et références du soumissionnaire (copies des contrats, des PV de réception pour des marchés et les copies des ordres de service correspondants) ;
- spécifications techniques des fournitures proposées ;
- service après-vente ;
- attestation de solvabilité bancaire, supérieure ou égale à vingt millions (20 000 000) FCFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ;

## **12. DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

## **13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

La Lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura satisfait à tous les critères éliminatoires, dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante c'est-à-dire répondant à au moins dix-sept (17) OUI sur vingt-quatre (24) des critères essentiels et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante.

## **14- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Le soumissionnaire reste engagé par ses offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de dépôt des offres.

## **15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Avis de Consultation peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, auprès de la Direction du Budget et des Equipements (Service des Marchés) du Ministère de la Défense, Tél. 222.23.84 20.

## **16 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

En cas de dénonciation d'actes de corruption, contacter le la Direction du Budget et des Equipements (Service des Marchés) du Ministère de la Défense, Tél. 222.23.84 20:

Yaoundé, le 12 AVR 2019

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE  
CHARGE DE LA DEFENSE**



**BETI ASSOMO Joseph**

### **AMPLIATIONS :**

- MINMAP/DGCMP
- DG/ARMP
- P/CIPM/MINDEF
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

**DOCUMENT N°1-1 – English Version**

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE

-----  
COMMISSION MINISTERIELLE DE  
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF DEFENCE

-----  
TENDER'S BOARD

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION**  
**No. 192258 DE/CIPM/MINDEF/2019 OF 12 AVR 2019 FOR THE PURCHASE OF A**  
**GENERATING SET OF 40 KVA FOR THE MINISTRY OF DEFENCE.-**

**1- PURPOSE OF CONSULTATION**

The minister Delegate at the Presidency in Charge of Defence hereby launches, on behalf of the Government of the Republic of Cameroon, a Notice of consultation for a Request for Quotation relating to the procurement of a generator of 40 KVA for the Navy Headquarters of the Ministry of Defence.

**2- NATURE OF SUPPLIES**

The purpose of this Notice of Consultation for a Request for Quotation is to provide the Ministry of Defence with a generating set of 40 KVA and its Installation.

**3- PARTICIPATION**

Participation in this Consultation shall be open on equal terms to all Cameroon-based enterprises incorporated under the Company Law and specialising in the supply of such equipments.

**4- FINANCING**

Financing shall be provided by the 2019 Public Investment Budget (PIB) of the Ministry of Defence

**5- ESTIMATED COST**

The estimated cost for this project stands at **CFA F 20,000,000 (twenty million), taxes included.**

**6- CONSULTATION OF THE REQUEST OF QUOTATION**

Request of Quotation documents can be consulted upon publication of this notice during working hours, at the Department of Budget and Equipement, Public Contract Service of the Ministry of Defence, telephone: 222 23 84 20.

**7- ACQUISITION OF CONSULTATION DOCUMENTS**

Request of Quotation documents can be obtained upon publication of this notice through press or posting, or on the website of ARMP, in the premises of the Ministry of Defence, from the Public Contract Service, upon presentation of a receipt showing payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **45,000 (forty five thousand) CFA francs** accounting for consultation document purchase charges.

**8- SUBMISSION OF BIDS**

Each bid, drafted in English or French, shall be submitted in 07 (seven) copies, including 1 (one) original and 06 (six) duplicates, written as such thereon, in accordance with the provisions of Tender Documents, to the Ministry of Defence, Public Contract Service, against a receipt, not later than the 08 mai 2019 at **2:00 pm** precisely (local time) and shall be labelled :

**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION**  
**No. 192239/DC/CIPM/MINDEF/2019 OF 12 AVR 2019 FOR THE PURCHASE**  
**OF A GENERATING SET OF 40 KVA**  
**FOR THE NAVY HEADQUARTER OF THE MINISTRY OF DEFENCE.-**

\*\*\*\*\*

**(TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION)**

**9- BID BOND**

Administrative bids must include a bid bond issued by a first-class bank or a financial body approved by the Ministry in charge of Finance, with an amount equivalent to 2% (two percent) of the estimated cost, or CFA F 400,000 (four hundred thousand).

Bid bonds shall be valid for a period of 120 (one hundred and twenty) days from the deadline for submitting tenders.

**10- OPENING OF BIDS**

Bids shall be opened by the Ministry of Trade Tenders Board on the 08 Mai 2019 at 3:00 pm precisely (local time), in the conference hall of the Navy Head Quarters of the Ministry of Defence in Yaoundé. Only bidders or their duly designated representatives with a perfect knowledge of the files can be present during the opening of bids. The opening of bids shall take place in one phase. Any bid that does not comply with the tender document requirements shall be declared inadmissible.

**11- EVALUATION OF BIDS**

**11.1 Eliminatory criteria**

They are as follows:

- incomplete or non-conformity of an administrative document after 48-hours regular deadline;
- absence or non-conformity of the bid bond;
- false declaration or forged documents;
- power of the generating set less than 40KVA;
- absence of an automatique inverter;
- absence of a sworn statement whereby the tenderer certifies that he/she/it has not abandoned any contract during the last three budget years, but also that their names are not included in the list of failing companies drawn up by MINMAP on a yearly basis;
- omission of a quantified unit price in the unit price schedule;
- a bid which failed to meet at least seventeen (17) yes out of twenty four (24) of all essential criteria;
- absence of a supplier's certificate of origin and warranty, or authorised dealer's certificate of origin and warranty for the equipment to be delivered.

**11.2. Essential criteria**

Technical bids shall be rated through the binary method and following the essential criteria detailed in the assessment grid. The essential criteria shall be as follows:

- presentation of the bid (order of required documents, legibility, binding, clarity);
- delivery time;
- bidder's experience and credentials (copies of the contract, reception clearance for contracts and copies of corresponding services orders of same nature)
- technical characteristics of the supplies proposed;
- after-sales service;

- a bank solvency certificate (solvency higher than or equal to 20,000,000 (twenty million) CFA F) issued by a first-class bank or financial body approved by the Ministry in charge of Finance ;

### **12-TIME LIMIT FOR EXECUTION**

The time limit for the execution of the contract shall be thirty (30) days as from the date of notification of the instructions to contractor to start providing the services.

### **13-AWARD OF CONTRACT**

The contract shall be awarded to the bidder who have met all essential criteria, including a technical bid deemed satisfactory, that is to say a bid meeting at least seventeen (17) yes out of twenty four (24) of essential criteria with the lowest evaluated financial bid.

### **14-VALIDITY OF BIDS**

Bids shall be valid for a period of 90 (ninety) days from the deadline for submitting tenders.

### **15-FURTHER INFORMATION**

Further information on this this Notice of Consultation can be obtained during working hours, from the Department of Budget and Equipement (public contract services) of the Ministry of Defence, tel: .222 23 84 20.

### **16-FIGHT AGAINST CORRUPTION**

For any denunciation of corruption, contact the Department of Budget and Equipement, Public Contract Service of the Ministry of Defence, telephone: 222 23 84 20.

Yaoundé, 12 AVR 2019

THE MINISTER DELEGATE AT THE PRESIDENCY  
IN CHARGE OF DEFENCE



*BETI ASSOMO Joseph*

#### **CERTIFIED COPIES:**

- MINMAP/DGCMP
- DG/ARMP
- P/CIPM/MINDEF
- POSTING
- FILING/ARCHIVES

**TITRE N°2 : REGLEMENT PARTICULIER DE LA DEMANDE DE COTATION**



## **Article 1<sup>er</sup> - Contenu du Dossier de Consultation**

- 1.1 Le dossier de Consultation décrit les fournitures, fixe les procédures de la consultation ainsi que les conditions d'attribution de la présente Lettre Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
  - 1- l'Avis de consultation ;
  - 2- le Règlement particulier de la demande de cotation ;
  - 3- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
  - 4- le descriptif de la fourniture ;
  - 5- le cadre du bordereau des prix unitaires (CBPU) ;
  - 6- le cadre du devis quantitatif et estimatif (CDQE) ;
  - 7- le cadre du sous détail des prix unitaires (CSDPU) ;
  - 8- la grille d'évaluation ;
  - 9- le modèle de lettre commande ;
  - 10- les formulaires types ;
  - 11- la liste des établissements bancaires et organismes financiers agréés.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

## **Article 2 - Langues de l'offre**

L'offre, ainsi que toutes les correspondances la constituant, seront rédigées en français ou en anglais.

## **Article 3 : Présentation générale des offres**

### **3.1 Etablissement de l'offre**

Les offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, rédigés en français ou en anglais. Elles devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir les montants :

- Hors Taxes (HT) ;
- Toutes Taxes Comprises (TTC).

### **3.2 Présentation du pli contenant les offres**

#### **3.2.1 L'enveloppe extérieure**

Les plis contenant les soumissions seront insérés dans une grande enveloppe dite extérieure portant la mention :

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION**  
**N° 1922 /DC/CIPM/MINDEF/2019 DU 12 AVR 2019**  
**RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN**  
**GROUPE ELECTROGENE DE 40 KVA A L'ETAT-MAJOR DE LA MARINE**  
**AU MINISTERE DE LA DEFENSE**  
**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### **3.2.2 Les enveloppes intérieures**

L'enveloppe intérieure devra contenir trois (03) enveloppes cachetées.

3.2.2.1 La première enveloppe dite "Enveloppe A" portera la mention "Pièces Administratives" et contiendra les documents ci-après :

- 1) une déclaration d'intention de soumissionner timbrée faisant apparaître les noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du siège social du soumissionnaire (original);
- 2) une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (original);
- 3) une carte de contribuable en cours de validité (copie certifiée conforme);

- 4) une attestation de non-redevance fiscale délivrée par le Centre Divisionnaire des Impôts compétent datant de moins de trois (03) mois (**original**);
- 5) une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- 6) une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire, datant de moins de trois (03) mois (**original**);
- 7) une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales (**original**);
- 8) une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances (**original**);
- 9) un reçu de versement des frais d'acquisition du Dossier de Consultation (**original**);
- 10) la caution bancaire de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministre en charge des finances (**original**);
- 11) la délégation des pouvoirs dans le cas où le soumissionnaire agit comme mandataire d'un groupement, ainsi que la convention de groupement (**original**);
- 12) une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par L'ARMP (**original**);
- 13) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- 14) une attestation de localisation timbrée délivrée par les services des impôts territorialement compétents (**copie certifiée conforme**) ;
- 15) un plan de localisation timbré du soumissionnaire délivré par les services des impôts territorialement compétents (**original**).

**N.B. :** -toutes les pièces suscitées seront produites en version originale ou en photocopies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois ;

-Toutes les pièces à incidence fiscale devront être légalisées par les services des Impôts territorialement compétents ;

-En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 7, 8, 9, 10, 11,12 et 13 étant présentées uniquement par le mandataire du groupement.

**3.2.2.2** La deuxième enveloppe cachetée "**Enveloppe B**" portera la mention: «Offre Technique», et devra contenir une description succincte des caractéristiques et détails techniques des fournitures proposées, accompagnées des prospectus et photos correspondants; les expériences de l'entreprise dans les réalisations similaires (pièces justificatives à l'appui et procès-verbal de réception); le délai de livraison.

**3.2.2.3** La troisième enveloppe cachetée dite "**Enveloppe C**" portera la mention : "Offre Financière" et contiendra la soumission proprement dite (suivant modèle joint), timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; le bordereau des prix unitaires ; le cadre du devis quantitatif et estimatif avec un montant hors taxes et un montant toutes taxes comprises ; ainsi que tous les documents donnant le détail des prix proposés.

**NB :** Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

#### **Article 4 - Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

#### **Article 5 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture desdites offres.

#### **Article 6 - Cachetage et marquage des offres**

Les Cocontractants placeront l'original et six (06) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée et portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqué dans le Dossier de Demande de Cotation.

#### **Article 7 - Dépôt des offres**

Les offres seront déposées au Service des Marchés de la Direction du Budget et des Equipements du Ministère de la Défense, au plus tard le 08 Mai 2019 à 14H, heure locale.

#### **Article 8 - Ouverture des plis et évaluation des offres**

8.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage procédera à l'ouverture des offres en un temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, au cours d'une séance qui aura lieu le 08 Mai à 15H00, heure locale.

8.2 La Commission de Passation des Marchés sus citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 9 - Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

#### **Article 10 - Attribution de la Lettre-Commande**

10.1 La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

10.2 Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution de la Lettre-Commande et publiera le résultat dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire ;
- b) l'objet de la consultation ;
- c) le montant de la Lettre-Commande ;
- d) le délai de livraison.

#### **Article 11 - Signature de la Lettre-Commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre - Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

**TITRE N°3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
(CCAP)**

# Sommaire

## CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- Article 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- Article 5 : ATTRIBUTIONS DU MAITRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHE
- Article 6 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS
- Article 7 : NORMES
- Article 8 : COMMUNICATION
- Article 9 : ORDRES DE SERVICE

## CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- Article 10 : RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT
- Article 11 : DOMICILE DU COCONTRACTANT
- Article 12 : CONSISTANCE DES FOURNITURES
- Article 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES
- Article 14 : SERVICE-APRES VENTE

## CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

- Article 15 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 16 : GARANTIES ET CAUTIONS
- Article 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT
- Article 18 : VARIATION DES PRIX
- Article 19 : PENALITES DE RETARD
- Article 20 : AVANCE DE DEMARRAGE (SANS OBJET)
- Article 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- Article 22 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT
- Article 23 : NANTISSEMENT

## CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

- Article 24 : RECEPTION TECHNIQUE
- Article 25 : RECEPTION PROVISOIRE
- Article 26 : LIVRAISON ET GARANTIE
- Article 27 : RECEPTION DEFINITIVE

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 28 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 29 : CAS DE FORCE MAJEURE
- Article 30 : REGLEMENT DES LITIGES
- Article 31 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 32 et demier : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

## CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition d'un groupe électrogène de 40 KVA à l'Etat-Major de la Marine au Ministère de la Défense.

### ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée suivant l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N° 1924DC/CIPM/MINDEF/2019 du 12 AVR 2019 pour l'acquisition d'un groupe électrogène à l'Etat-Major de la Marine au MINDEF; en procédure d'urgence.

### ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la Lettre-Commande sont les suivantes :

- la soumission du cocontractant dans toutes ses parties non contraires aux dispositions de la présente Lettre-Commande ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- la description des fournitures
- le Bordereau des Prix Unitaires (BFU);
- le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE);
- le Sous-Détail des Prix Unitaires (SDPU).

### ARTICLE 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Les principaux textes applicables au marché sont :

- 1- Le Décret N°2018/ 366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
- 2- Le Décret N°2001/048 du 21 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'ARMP modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- 3- L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les clauses administratives générales aux Marchés Publics ;
- 4- L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 05 Novembre 2002 relative à la procédure de passation des marchés publics ; les normes en vigueur ;
- 5- Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;
- 6- Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du MINMAP ;
- 7- La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle des Marchés Publics ;
- 8- La Circulaire n°001/C/MINFI du 28/12/2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'Exercice 2019 ;
- 10- Les normes en vigueur ;
- 11- D'autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

### ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR DU MARCHE.

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre - Commande et des textes généraux auxquels elle se réfère, il est précisé que :

- **Le Maître d'Ouvrage** est : le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations, passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **le Chef de service du Marché** est : Le Directeur du Budget et des Equipements ; il veille au respect des clauses administratives, techniques, financières et de délais contractuels ;
- **l'Ingénieur du marché** est le Chef Service électromécanique/DIRMATIA ;  
L'Ingénieur du Marché doit vérifier que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques décrites au détail technique du présent Marché, les approuver ou les refuser si elles sont, ou non conformes.

## **ARTICLE 6 : LANGUES, LOIS ET REGLEMENTS**

6.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

6.2. Le fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## **ARTICLE 7 : NORMES**

7.1 Les fournitures livrées en exécution de la présente lettre commande seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

7.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

## **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

8.1. Toutes communications au titre de la présente lettre commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage et au Chef de Service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de [Yaoundé III] chef-lieu de la Région du Centre dont relèvent les Prestations.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité Contractante, au Chef de Service du Marché, au Maître d'œuvre, à l'ingénieur du marché, le cas échéant.

8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service du marché.

## **ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE**

Les différents Ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur.

9.2. Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés et notifiés par ce dernier au



Cocontractant avec copie au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le chef de service du marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie à l'Autorité Contractante.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'ingénieur.
- 9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Chef de Service du marché sur proposition de l'Ingénieur du marché et notifiés par ce dernier au Cocontractant du marché.

## CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

### **ARTICLE 10 : RÔLE ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la livraison du groupe électrogène tel que décrit dans le titre n°4 du Dossier de Consultation ainsi que dans le devis quantitatif et estimatif, sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché, conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

### **ARTICLE 11 : DOMICILE DU COCONTRACTANT**

Le Cocontractant est réputé avoir élu domicile en République du Cameroun.

### **ARTICLE 12 : CONSISTANCE DES FOURNITURES**

La prestation comprend la fourniture d'un groupe électrogène tel que décrit à la pièce n°4 du Dossier de Consultation.

### **ARTICLE 13 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES**

Le prestataire produira au moment de la livraison, toute la documentation technique relative au matériel livré incluant le certificat d'origine. Il procédera aux essais dans ses ateliers ou dans les ateliers ou magasins du concessionnaire agréé.

### **ARTICLE 14 : SERVICE APRES-VENTE**

Le fournisseur devra assurer la maintenance du matériel fourni pendant une période de (06) mois à compter de la date de réception définitive.

## CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES

### **ARTICLE 15 : MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à \_\_\_\_\_  
( ) Francs CFA toutes taxes comprises.

MONTANT HT	FCFA
TVA (19,25%)	FCFA
IR (5,5%) ou (2,2%)	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

### **ARTICLE 16 : CAUTIONS ET GARANTIES**

#### **16.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à trois pourcent (3%) du montant TTC de la Lettre-Commande et est délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des

Finances.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire du matériel, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage, après demande du fournisseur.

#### **16.2. Cautionnement de retenue de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 6% du montant Toutes Taxes Comprises de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai de trente (30) jours après la réception définitive (à l'issue de la période de garantie) sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

#### **ARTICLE 17 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

Le Cocontractant sera rémunéré sur présentation d'une facture établie en six (06) exemplaires dont l'original doit être timbré selon le tarif en vigueur.

La facture devra être revêtue des mentions de prise en charge et de liquidation accompagnées du procès-verbal de réception provisoire en quatre (04) exemplaires et l'original du marché dûment enregistré conformément à la réglementation en vigueur.

Les paiements se feront par virements bancaires au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert dans les livres de \_\_\_\_\_ Agence de \_\_\_\_\_.

La domiciliation bancaire n'est pas susceptible de changement durant l'exécution de la prestation.

#### **ARTICLE 18 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont réputés fermes et non révisables.

#### **ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD**

En cas de retard dans les délais contractuels, le Cocontractant sera passible de pénalités calculées par jour calendaire dans les conditions prévus aux articles 168 et 169 du code des marchés public ci-après :

- 1/2000<sup>ème</sup> du montant TTC de la Lettre - Commande du 1<sup>er</sup> au 30<sup>e</sup> jour de retard ;
- 1/1000<sup>ème</sup> du montant TTC au-delà du 30<sup>e</sup> jour de retard.

#### **ARTICLE 20: AVANCE DE DEMARRAGE**

Sans objet

#### **ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER**

La présente Lettre-Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

#### **ARTICLE 22 : FRAIS DE TIMBRE ET DROITS D'ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun.

#### **ARTICLE 23 : NANTISSEMENT**

En vue de l'application du régime de nantissement institué par la réglementation en vigueur, sont désignés comme suit :

- **Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses** : le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- **Responsable chargé du paiement** : le payeur spécialisée /MINDEF ;
- **Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché** : le Chef de Service du Marché.

## CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

### **ARTICLE 24 : RECEPTION TECHNIQUE**

Le cocontractant demande par écrit au Chef de Service du Marché, avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception technique est composée ainsi qu'il suit :

- Le Chef Service électromécanique, électronique, Transmission/DIRMATIA: rapporteur ;
- Le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté

Elle vérifiera la qualité et la conformité du matériel livré, par rapport aux caractéristiques définies dans la pièce N°4 de la Demande de Cotation et dans le devis quantitatif et estimatif, et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception technique.

La réception technique fera l'objet d'un procès-verbal dressé et signé séance tenante par tous les intervenants.

### **ARTICLE 25 : RECEPTION PROVISOIRE**

La réception provisoire se fera sur le site des prestations.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage dans un délai d'au moins dix jours (10) avant la date de livraison.

#### **25.1 Composition et attributions de la Commission de réception provisoire**

La Commission de réception provisoire est composée des membres suivants :

**Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

**Membres** :

- Le Chef de Service du Marché;
- Le Chef du Service des Marchés/MINDEF
- Le Comptable- Matières/DBE;
- Les représentants du MINMAP (observateurs).
- Le Cocontractant ou son représentant dûment mandaté.

**Rapporteur** ; Ingénieur du Marché ;

#### **25.2 Documents à fournir par le cocontractant lors de la réception provisoire**

- Le Procès-verbal de réception technique ;
- Une copie de la facture décrivant les matériels à livrer et indiquant leurs quantités, leurs prix et le montant total toutes taxes comprises ;
- La notification de la Lettre-Commande ;
- L'ordre de service de commencer les prestations ;
- Le certificat d'origine et de garantie du fournisseur ou du concessionnaire agréé.

### **ARTICLE 26 : LIVRAISON ET GARANTIE**

#### **26.1. Lieu de livraison**

La livraison se fera à l'Etat-major de la Marine/Ministère de la Défense.

#### **26.2. Délai de livraison**

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours maximum, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation au Cocontractant.

### **26.3. Délai de garantie**

Le délai de garantie est fixé à six (06) mois, à compter de la date de réception provisoire. Pendant cette période, les défauts constatés sont à la charge du Cocontractant.

### **ARTICLE 27 : RECEPTION DEFINITIVE**

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

27.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

27.3. La réception définitive marque la fin du marché. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

### **ARTICLE 28 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE**

La lettre commande peut être résiliée dans les cas et selon les conditions prévues par le présent DC et conformément aux dispositions législatives et réglementaires comme prévu à la Section III Titre IV du Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans l'un des cas suivants :

- En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage délégué ;
- Retard de plus de soixante (60) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de (30) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant de la Lettre Commande;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Fournisseur.
- Décès du Fournisseur ;
- Faillite du Fournisseur

### **ARTICLE 29 : CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti, par écrit, le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du 10ème jour suivant la survenance dudit cas de force majeure. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le cas de force majeure.

### **ARTICLE 30 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la lettre commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 31 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la lettre-commande seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage.

### **ARTICLE 32 ET DERNIER : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE**

La lettre commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au cocontractant.

**TITRE N°4: DESCRIPTION DES FOURNITURES**

N°	DESIGNATIONS	CARACTERISTIQUES
<b>I- GROUPE ELECTROGENE</b>		
01	Groupe électrogène capoté, insonorisé avec inverseur automatique	APD 40A
02	Type de moteur DIESEL	APD 40A
03	Type de refroidissement	A EAU
04	Protection grille radiateur	RA 21S
05	Puissance	40 KVA secours 37 KVA normal
06	Tension standard	400/230 V - 50HZ
07	Intensité (ampère)	A COS & 0.8
08	Consommation au ¼ de charge	10L/heures
09	Démarrage automatique	DES 6040
10	Poids (kg) en ordre de marche	760 à 1200
11	Alternateur	TRIPHASE
12	Réservoir (L)	145 litres
<b>II- ACCESSOIRES D'INSTALLATION</b>		
13	Coffret 13 modules une rangée apparent	1x13 IP65
14	Bloc jonction Viking 16mm <sup>2</sup>	IEC EN 60947-1
15	Réglette complète d'éclairage PHILIPS	TCW120 2XTL 58W
16	Câble électrique U1000	4X35mm <sup>2</sup> R2V
17	Réalisation d'une prise terre	Piquet de terre 2m en cuivre avec sa cosse ; barrette de coupure ; câble terre 25mm <sup>2</sup> sur 20m ; traitement du sol avec du sel, du charbon et du sable

**TITRE N°5 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)**

	<b>Libellé ou désignation Caractéristiques</b>	<b>Prix unitaire en chiffres HT en F CFA</b>	<b>Prix unitaire en lettres HT en FCFA</b>
1.1	<p>Groupe électrogène capoté : insonorisé APD 40A Ce prix rémunère la fourniture d'un GE dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :</p> <p>Type de moteur : DIESEL APD 40A</p> <p>Type de refroidissement : A EAU</p> <p>Protection grille radiateur : RA 21S</p> <p>Puissance : 40 KVA secours ; 37 KVA normal</p> <p>Tension standard ; 400/230 V – 50HZ</p> <p>Intensité (ampère) A COS phi 0.8</p> <p>Consommation au ¼ de charge : 10L/heures</p> <p>Démarrage automatique : DES 6040</p> <p>Poids (kg) en ordre de marche : 760 à 1200</p> <p>Alternateur : TRIPHASE</p> <p>Réservoir (capacité) : 145 litres</p>		
2.1	<p>Ce prix rémunère la fourniture d'un Coffret dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Coffret 13 modules une rangée apparent 1x13 IP65</p>		
2.2	<p>Ce prix rémunère la fourniture d'un Bloc jonction dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Bloc jonction Viking 16mm<sup>2</sup> IEC EN 60947-1</p>		
2.3	<p>Ce prix rémunère la fourniture d'une Réglette complète d'éclairage dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Réglette complète d'éclairage PHILIPS TCW120 2XTL 58W</p>		
2.4	<p>Ce prix rémunère la fourniture d'un Câble électrique dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Câble électrique U1000 4X2.5mm<sup>2</sup> R2V</p>		

**TITRE N°6 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)**

N°	Désignations	Qtés	PU	Prix Total en FCFA
<b>I- GROUPE ELECTROGENE</b>				
1.1	Groupe électrogène : Capoté, insonorisé avec inverseur automatique ; - Type de moteur : APD40A ; - Type de refroidissement : eau - Protection grille radiateur : oui - Puissance : 40 KVA secours ; 37 KVA normal - Tension standard : 400/230 V – 50 HZ - Intensité (ampère) à cos phi 0.8 : - Consommation aux ¼ de charge : 10 Litres / heures - Démarrage automatique : DES 6040 - Poids (kg) en ordre de marche - Alternateur triphasé de marque - Réservoir (capacité) : 145 litres	1		
<b>II- ACCESSOIRES</b>				
2.1	Coffret 13 modules une rangée apparent	2		
2.2	Bloc jonction viking 16mm2	1		
2.3	Réglette couplette d'éclairage 120	1		
2.4	Câbles électriques U1000 4x10mm2	1		
2.5	Câbles électriques U1000 4x2.5mm2	1		
2.6	Réalisation d'une prise terre	1		
	III- Installation du groupe électrogène	FF		
<b>MONTANT HTVA</b>				
<b>TVA (19,25%)</b>				
<b>IR</b>				
<b>MONTANT TTC</b>				
<b>NET A MANDATER</b>				

Arrêté le présent devis à la somme de.....FCFA (toutes taxes comprises)

Nom du Soumissionnaire .....

Signature.....

Date.....

## TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Oui	Non		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

### Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés

Nom

Fonction

Signature

## TITRE N°7 : GRILLE D'EVALUATION

## GRILLE D'EVALUATION

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- dossier administratif ou financier incomplet ou non conforme au-delà de 48 après l'ouverture des offres;
- absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Puissance nominale du groupe électrogène inférieure à 40 KVA ;
- Absence d'un inverseur automatique ;
- absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP ;
- omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
- offre n'ayant pas satisfait à au moins dix-sept (17) OUI sur vingt-quatre (24) des critères essentiels ;
- absence d'un certificat d'origine et de garantie du fabricant ou du concessionnaire agréé pour le matériel à livrer.

**SOUSSIONNAIRE :**

I - PRESENTATION DES OFFRES		OUI	NON
Ordre des pièces			
Lisibilité			
Reliure			
Pagination			
II- EXPERIENCES DU FOURNISSEUR			
Une expérience justifiée dans les marchés similaires par une copie du marché (première et dernière page) et un PV de réception			
Une expérience justifiée dans la fourniture des groupes électrogènes (35-40 KVA) par copie des marchés (première et dernière page) et PV de réception			

### III- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Désignation	Caractéristiques techniques	Oui/non	
Type de moteur DIESEL	APD 40A		
Type de refroidissement	A EAU		
Protection grille radiateur	RA 21S		
Puissance	40 KVA secours 37 KVA normal		
Tension standard	400/230 V - 50HZ		
Intensité (ampère)	A COS & 0.8		
Consommation au ¼ de charge	10L/heures		
Démarrage automatique	DES 6040		
Poids (kg) en ordre de marche	760 à 1200		
Alternateur	TRIPHASE		
Coffret 13 modules une rangée apparent	1x13 IP65		
Bloc jonction Viking 16mm <sup>2</sup>	IEC EN 60947-1		
Réglette complète d'éclairage PHILIPS	TCW120 2XTL 58W		
Câble électrique U1000	4X2.5mm <sup>2</sup> R2V		
Réalisation d'une prise terre			
<b>IV- Délai de livraison</b>			
Trente (30) jours			
<b>V-attestation de solvabilité bancaire</b>			
Supérieure ou égale à vingt millions (20 000 000)			
<b>VI Service-après-vente</b>			
<b>TOTAL</b>			

**TITRE N°8 : MODELE DE LETTRE COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail- Patrie  
-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE

-----  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHES  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work- Fatherland  
-----  
MINISTRY OF  
DEFENCE  
-----  
TENDER'S BOARD  
-----

LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/MINDEF/CIPM//2019 DU \_\_\_\_\_ PASSEE  
APRES AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION  
N° \_\_\_\_\_/DC/CIPM/MINDEF/2019 DU \_\_\_\_\_ RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN  
GROUPE ELECTROGENE A L'ETAT-MAJOR DE LA MARINE AU MINISTERE DE  
DEFENSE.-

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE** : ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE A  
L'ETAT MAJOR DE LA MARINE AU MINISTERE DE LA DEFENSE

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE** :

BP :

Tel :

**CARTE DE CONTRIBUABLE N°** :

**REGISTRE DE COMMERCE N°** :

**COMPTE BANCAIRE N°**

**LIEU D'EXECUTION** : MINDEF-YAOUNDE

**DELAI D'EXECUTION** : trente (30) jours

**IMPUTATION** : 53 13 166 07 41 11 115 2242

**FINANCEMENT** : BIP MINDEF 2019

**MONTANTS** :

MONTANT HTVA	FCFA
TVA	FCFA
AIR	FCFA
MONTANT TTC	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SOUSCRITE LE : -----

SIGNEE LE : -----

NOTIFIEE LE : -----

ENREGISTREE LE : -----

**ENTRE :**

Le Ministère de la Défense, représenté par **Monsieur BETI ASSOMO Joseph**, Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ci-après désigné "**LE MAITRE D'OUVRAGE**"

**d'une part,**

**ET :**

L'Entreprise ..... dont le siège social est à .....

Représentée par **Monsieur/Madame** ....., son .....  
ci-après désigné « **LE COCONTRACTANT** »

**d'autre part,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

## SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

TITRE II : DESCRIPTION DES FOURNITURES

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

TITRE V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES (SDPU)

PAGE \_\_\_\_ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_ /LC/MINDEF/CIPM/2019  
 DU \_\_\_\_ PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE  
 COTATION N° \_\_\_\_ /DC/CIPM/MINDEF/2019 DU \_\_\_\_ RELATIVE A L'ACQUISITION  
 D'UN GROUPE ELECTROGENE A L'ETAT-MAJOR DE LA MARINE AU MINISTERE DE LA  
 DEFENSE.

MONTANT HT		FCFA	
TVA (19,25%)		FCFA	
IR (5,5% ou 2,2%)		FCFA	
MONTANT TTC		FCFA	
NET A MANDATER		FCFA	

**MONTANTS DE LA LETTRE-COMMANDE :** \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) FCFA TTC

**SIGNATURES ET VISAS**

<p><b>le Cocontractant</b></p>   <p>Yaoundé, le -----</p>	<p>Présentée, le -----</p> <p><b>Par le Directeur du Budget et des Equipements</b></p>
<p><b>Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense</b></p> <p><b>« Maître d'Ouvrage »</b></p> <p>Yaoundé, le -----</p>	
<p><b>ENREGISTREMENT</b></p>	



**TITRE N°9 : FORMULAIRES TYPES**

## 10.1 Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné :

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

Entreprise :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de consultation Nationale N° \_\_\_\_\_  
Relatif à \_\_\_\_\_

Déclare par la présente, l'intention de mon Entreprise \_\_\_\_\_ (nom et raison sociale) de soumissionner pour ladite Consultation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et Signature du Responsable

## 10.2 Modèle de soumission

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement ..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le dossier de consultation pour la demande de cotation N° \_\_\_\_\_ /DC/CIPM/MINDEF/2019 du \_\_\_\_\_ pour l'acquisition d'un groupe électrogène à l'Etat-Major de la Marine au Ministère de la Défense, y compris le(s) additif(s) :

- me soumetts et m'engage à procéder à la livraison conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux des prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre ..... à ..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors Taxes, et à ..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres]

- m'engage à livrer les fournitures dans un délai de ..... jours

- m'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

- les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent Marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de .....

dûment autorisé à signer les soumissions

pour et au nom de .....

### 10.3 CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur ....., ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour l'acquisition d'un groupe électrogène de 40 KVA à l'Etat-Major de la Marine au Ministère de la Défense], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous ....., [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres

Ou

Le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du Marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer la Lettre-Commande, alors qu'il est requis de le faire ;

- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la Lettre-Commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celle-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à..... le .....  
[Signature de la banque]

## 10.4 CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque:.....

Référence de la Caution : N° ..... Adressée à Monsieur le  
Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense -Cameroun, ci-dessous désigné « le  
Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....

[Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Cocontractant », s'est engagé,  
à réaliser le Marché relatif à l'acquisition d'un groupe électrogène de 40 KVA à l'Etat-Major de la  
Marine au Ministère de la Défense.

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre-Commande que le Cocontractant remettra au  
Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3% du montant de la tranche  
de la Lettre-Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de  
bonne fin conformément aux conditions de la Lettre-Commande,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur ce cautionnement,

Nous, ..... [Nom et adresse de  
banque],

Représentée par ..... [noms  
des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître  
d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-  
ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du  
Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce  
soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de  
..... [en chiffres et en lettres]. Nous convenons  
qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification de la Lettre-Commande ne nous  
libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement  
définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou  
changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification  
au Cocontractant, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la Lettre-Commande. Il sera  
libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des  
travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans  
demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente  
garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la  
banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au  
droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce  
qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... le  
[Signature de la banque]

## 10.5 : CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque : .....

Référence de la Caution : N° ..... Adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « fournisseur », s'est engagé, à réaliser le marché relatif à l'acquisition d'un groupe électrogène de 40 KVA à l'Etat-Major de la Marine au Ministère de la Défense,

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre-Commande que la retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC de la partie d'ouvrage concernée de la Lettre-Commande peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur cette caution,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], Représentée par ..... [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de ..... [En chiffres et en lettres], correspondant à 10% du montant de la partie concernée du Marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifiée le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage fixé à 10%] du montant cumulé de la livraison figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des fournitures, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la  
banque

à....., le

.....  
[Signature de la banque]



**TITRE N°10 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES  
FINANCIERS AGREES PAR LE MINISTERE DES FINANCES ET AUTORISES A  
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.**

## **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque international du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC)
4. CITI Bank (CITI-C)
5. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
6. Ecobank Cameroon
7. National Financial Credit (NFC BANK)
8. Société Commercial de Banque du Cameroun (SCB CAMEROUN)
9. Société Générale de Banque au Cameroun (SGC)
10. Standard Chartered Bank Cameroon
11. Union Bank of Cameroon (UBC)
12. United Bank for Africa.(UBA)
13. BGFIBANK
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
15. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun) BP : 4593, Douala.

## **II- ORGANISMES FINANCIERS/ ASSURANCES**

16. Chanas assurances ;
17. Activa Assurances
18. Zenith assurances
19. AREA ASSURANCE S.A
20. ATLANTIQUE ASSURANCE SA
21. BENEFICIALGENERAL INSURANCE SA
22. CPA SA
23. NSIA ASSURANCE SA
24. PRO ASSURANCE
25. SAAR SA
26. SAHAM ASSURANCE